

2024-0634
2024-02-22

ONGUARD PM 50

PRESSURIZED/COMMERCIAL

CONTACT & RESIDUAL SURFACE, CRACK,
CREVICE & SPOT INSECTICIDE SPRAY

For indoor use and outdoor uses on the exterior surfaces of homes, hotels, motels, non-food areas of hospitals, transportation equipment [buses, boats, ships, trains, trucks (empty), planes], meat packing and food processing plants, storage areas, restaurants and other food handling areas, utilities and warehouses to kill: Ants, Bed Bugs, Fleas, Indian Meal Moth, Brown Dog Ticks, Cluster Flies, Cockroaches, Crickets, Earwigs, Firebrats, Silverfish, Sowbugs and Spiders.

For indoor use at animal quarters and milk rooms to control house flies and stable flies.

May also be used to kill listed flies and mosquitoes on dairy cattle and horses and ked on sheep.

ACTIVE INGREDIENT:

Permethrin..... 0.50%

REGISTRATION NO. 32132 PEST CONTROL

PRODUCTS ACT NET CONTENTS: 150-775 g

CAUTION



EXPLOSIVE

READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN

UR-CAN INC.

**PO Box 20069 Brant Hills
Burlington, ON L7P 0A4
(888)-484-3213**

[OPTIONAL MARKETING STATEMENTS – for use on container label and/or lid]
[CONTINUOUS COCKROACH KILLING ACTION FOR 60 DAYS]

2024-0634

2024-02-22

[LONG-LASTING ACTIVITY AGAINST BROWN DOG TICKS, FLEAS AND SPIDERS]
[ANT & SPIDER KILLER, EARWIG ELIMINATOR, ROACH DESTROYER, FLEA & BROWN DOG TICK KILLER,
FLY SPOT & SURFACE TREATMENT]
[SPRAYS UPSIDE DOWN]
[SPRAYS IN ANY POSITION]
[ALL ANGLE SPRAY]
[SPRAYS 360°]
[WATER BASED]
[KILLS BED BUGS]
[COMFORT BUTTON/ACTUATOR]
[USER FRIENDLY] [READY TO USE]
[PROVIDES RESIDUAL KILLING ACTION]
[INDOOR & OUTDOOR USE]
[NON FLAMMABLE]
[GIVES RESIDUAL CONTROL OF FLIES AND MOSQUITOES ON HORSES.]
[PROVIDES RESIDUAL CONTROL OF FLIES AND MOSQUITOES (ON HORSES).]
[TREATS [21] DIFFERENT INSECTS]
[HOSE LETS YOU TREAT PEST PROFESSIONALLY]
[CONVENIENT APPLICATOR HOSE, [LETS YOU TREAT LIKE A PRO]]
[WITH INJECTOR [PRO] [JET] TUBE]

[GENERAL INFORMATION:

ONGUARD PM 50 contains permethrin, which is a synthetic pyrethroid. It controls a broad spectrum of pests that are listed in the accompanying sections of this label. Permethrin provides rapid knockdown of listed insect pests. Although the synthetic process has increased the stability of permethrin giving it residual properties, it is still degraded by the ultraviolet rays of the sun. This results in a relatively short residual life in the presence of sunlight; however, when protected from the sun, permethrin ONGUARD PM 50 will provide residual activity against listed insects.]

DIRECTIONS FOR USE

Shake well before use. [Gently insert [or use] the (wand or applicator wand or extension tube or applicator hose or jet tube) [into the spray nozzle before using].]

RESTRICTIONS FOR ALL USES:

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT apply to plants, pet bedding, people, pets, (non-target) livestock or sources of electricity.

DO NOT spray on plastic, painted or varnished surfaces.

DO NOT allow people, pets or livestock to contact treated surfaces until the spray has dried completely.

DO NOT return pets or fishbowls for at least 4 hours after treatment.

DO NOT spray into any electronic equipment such as radios, televisions, computers, etc. Do not use this product in or on electrical equipment due to possibility of shock hazard.

DO NOT apply to surfaces that children, livestock or pets might contact.

DO NOT treat firewood.

DO NOT apply this product in nurseries, patient rooms or rooms for the infirm.

Unless otherwise stated on this label, DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, pet bedding, toys or clothing.

When treating structures, DO NOT apply when people or pets or livestock are present.

DO NOT allow people or pets or livestock to enter treated areas until sprays have dried.

DO NOT allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces.

DO NOT apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection.

In indoor areas, ventilate treated indoor areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be

2024-0634

2024-02-22

operational may also be used.

DO NOT apply as a space spray or broadcast application.

DO NOT contaminate food/feed. DO NOT spray food/feed or food/feed packages. DO NOT apply when a food/feed processing facility or food/feed handling area is in operation. Remove all food/feed. Do not use in areas where food/feed is being prepared or processed. Do not use in any areas where food/feed is being stored, handled or served. Remove or cover over all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded.

HOW TO APPLY INDOORS AND OUTDOORS ON THE EXTERIOR SURFACES OF LISTED STRUCTURES:

APPLY AS A SPOT, CRACK AND CREVICE OR VOID TREATMENT.

Crack and Crevice: Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure or listed item. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. [This product may be used with an injection tube and for injecting into cracks and crevices. Place injector tip 2 cm into cracks, crevices, holes and other small openings where insects may be a problem. Release approx. 1 second spray per spot. In serious infestations, place spots approx. 30 cm apart. In light infestations, place spots approx. 1 metre apart.]

Spot: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m². Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room.

Void: Void application applies to inaccessible, enclosed empty spaces of a structure. For example, hollow walls and suspended ceilings. Care should be taken to avoid the pesticide exiting the void.

FOR INDOOR USE IN THE FOLLOWING STRUCTURES: HOMES, HOTELS, MOTELS, HOSPITALS (NON-FOOD AREAS ONLY), TRANSPORTATION EQUIPMENT [BUSES, BOATS, SHIPS, TRAINS, TRUCKS (EMPTY)], MEAT PACKING* AND FOOD PROCESSING PLANTS*, STORAGE AREAS*, RESTAURANTS* AND OTHER FOOD HANDLING AREAS*, UTILITIES, AND WAREHOUSES:

*In Food/Feed Handling Establishments such as these (that is, places other than private residences in which food/feed is held, processed, prepared or served): Non-Food/Feed Areas of food/feed handling establishments includes garbage rooms, lavatories, floor drains to sewers, entries and vestibules, offices, locker rooms, machine rooms, boiler rooms, garages, mop closets, and storage for canned, bottled or package products. Food/Feed Areas of food/feed handling establishments include: areas of receiving; serving; storing of dry, cold, frozen or raw foods/feed; packaging such as canning, bottling, wrapping and boxing; preparing such as cleaning, slicing, cooking and grinding; storing edible waste and enclosed processing systems such as mills, dairies, edible oils and syrups. Always pre-test a small inconspicuous area to be treated for colour fastness and staining. Evaluate 30 minutes after test application for potential staining. DO NOT apply to tapestries, wall paper or similar materials that may stain. Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs.

Cockroaches, Crickets, Earwigs, Sowbugs, Spiders and Brown Dog Ticks: Spray on indoor building surfaces and modes of transport surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceilings, openings around pipes and sinks and behind baseboards. DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT. Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area.

Firebrats & Silverfish: Remove all objects before treatment of bookcases, closets or other types of storage furniture where clothing, toys, towels, and other items are stored. Spray cracks and crevices in walls, floors and ceilings, along and behind baseboards, door frames, bookcases, closets and other types of storage furniture. Treated bookcases and storage furniture must be dry before replacing stored items.

Ants: Spray trails, nests and points of entry around doors, windows and cracks and crevices in walls, floors and ceilings.

Indian Meal Moth and Hibernating Cluster Flies. Spray on indoor building surfaces and modes of transport

2024-0634

2024-02-22

surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceiling, into wall voids and point of entry such as around windows and door frames. This product may also be applied in machinery.

Bed Bugs: DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, pet bedding, toys or clothing. Apply/spray on indoor building and modes of transport surfaces, including directly into cracks and crevices in walls, floors and ceilings, along and behind baseboards, moldings and floors underneath objects such as the bed and nightstand.

FOR INDOOR USE AT ANIMAL QUARTERS AND MILK ROOMS:

DO NOT apply when milk rooms are in operation. Milk cans and/or bulk tanks must be removed or covered during treatment. Cover all surfaces of milking equipment or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed (e.g., milk) accidentally contaminated with spray solution must be discarded. DO NOT reapply this product for at least 14 days. Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs. DO NOT exceed 12 applications per year. Livestock returned to treated areas cannot be slaughtered for a minimum of 7 days after the treatment was applied to the livestock facility.

For spot control of House Flies and Stable Flies, direct the spray to the surface of walls, ceilings, stalls, stanchions, foundations, light fixtures and points of entry (e.g., doors and window frames).

FOR OUTDOOR USE ON THE EXTERIOR SURFACES OF THE FOLLOWING STRUCTURES: HOMES, HOTELS, MOTELS, HOSPITALS (NON-FOOD AREAS ONLY), TRANSPORTATION EQUIPMENT [BUSES, BOATS, SHIPS, TRAINS, TRUCKS (EMPTY)], MEAT PACKING AND FOOD PROCESSING PLANTS, STORAGE AREAS, RESTAURANTS AND OTHER FOOD HANDLING AREAS, UTILITIES, AND WAREHOUSES:

Application to vinyl and aluminum siding (particularly lightly colored, aged, weathered or otherwise damaged) may result in staining, bleaching or discoloration. Factors such as extreme heat and direct sunlight can promote damage. Always pre-test a small inconspicuous area to be treated for colour fastness and staining. Pre-test siding. Evaluate 30 minutes after test application for potential staining. Never apply to vinyl or aluminum siding while exposed to direct sunlight or during the heat of day.

Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs.

Ants, Crickets, Fleas, Spiders, Sowbugs and Brown Dog Ticks: Spray outdoors on the exterior surfaces of buildings, including foundations, under eavetroughs, light fixtures and points of entry (e.g., screens, window frames and doors). This product may also be used to treat porches, patios, decks and garbage cans.

House Flies: Spot treatment only. Spray outdoors on the exterior surfaces of buildings, including foundations, light fixtures and points of entry (e.g., screens, window frames and doors). This product may also be used to treat porches, patios, decks and garbage cans.

TO TREAT DAIRY CATTLE AND HORSES:

To protect dairy both lactating and non-lactating cattle from attacks of Face Flies, Horn Flies and Mosquitoes:

Spray about 3 seconds on each side being careful to spray back, withers and forelegs thoroughly. For face flies, spray the face and head, but do not spray into eyes. Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. Leave a one day interval between last application and slaughter.

To protect horses from attacks of Horse Flies, Face Flies, House Flies, Horn Flies, Black Flies and Mosquitoes:

Spray about 3 seconds on each side being careful to spray back, withers and forelegs thoroughly. For face flies, spray the face and head, but do not spray into eyes. Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. Leave a one day interval between last application and slaughter.

For control of ked on sheep: Spray the product for 3 seconds on each side being careful to spray back, withers and forelegs thoroughly. Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persist or reoccurs. Leave a one day interval between last application and slaughter.

2024-0634

2024-02-22

GENERAL SECONDARY PANEL INFORMATION

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN. Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. Avoid contact with eyes, skin, clothing and avoid inhalation of vapors or spray mist.

Wear long pants, long-sleeved shirt, chemical-resistant gloves, shoes and socks during application, clean-up and repair. A CSA approved respirator and eye covering must be used when applying ONGUARD PM 50. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking, etc. CONTENTS UNDER PRESSURE. Do not puncture or incinerate container. Do not store or use near heat or open flame or while smoking. Exposure to temperature above 50°C may cause bursting.

STORAGE: Keep product in cool and dry place, away from open flames and heat sources.

FIRST AID : If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. In case of contact with eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). This product contains petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

DISPOSAL: When container is empty, press valve to release all remaining pressure. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:

Toxic to aquatic organisms.

Toxic to birds.

Toxic to bees. Toxic to beneficial arthropods.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2024-0634
2024-02-22

ONGUARD PM 50

SOUS PRESSION/COMMERCIAL

INSECTICIDE À PULVÉRISER RÉSIDUEL ET DE CONTACT POUR LES SURFACES, LES FENTES, LES FISSURES ET LES TRAITEMENTS LOCALISÉS

UTILISER À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES MAISONS, DES HÔTELS, DES MOTELS, DES ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES DES HÔPITAUX, DES MOYENS DE TRANSPORT [AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDES), AVIONS], USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS, PIÈCES D'ENTREPOSAGE, RESTAURANTS, ET AUTRES ENDROITS OÙ LES ALIMENTS SONT TRAITÉS DES INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS ET DES ENTREPÔTS POUR TUER LES ORGANISMES NUISIBLES SUIVANTS : fourmis, punaises des lits, pyrales indiennes de la farine, puces, tiques sanguines, mouches domestiques, blattes, grillons, perce oreilles, thermobies, lépismes argentés, cloportes communs et araignées.

UTILISER À L'INTÉRIEUR DANS LES LOCAUX DES ANIMAUX ET LES LAITERIES POUR SUPPRIMER LES MOUCHES DOMESTIQUES ET LES MOUCHES PIQUANTES DES ÉTABLES.

PEUT ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉ POUR TUER LES MOUCHES ET LES MOUSTIQUES CIBLÉS SUR LES BOVINS LAITIERS ET LES CHEVAUX ET POUR SUPPRIMER LE BARBIN DU MOUTON.

PRINCIPE ACTIF:

Perméthrine..... 0,50%

N° D'HOMOLOGATION 32132 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES CONTENU NET : 150-775 g

ATTENTION



RISQUES D'EXPLOSION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

UR-CAN INC.

**PO Box 20069 Brant Hills
Burlington, ON L7P 0A4
(888)-484-3213**

2024-0634

2024-02-22

[ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS – à utiliser sur l'étiquette du contenant, sur le couvercle ou les deux]

[TUE LES BLATTES AVEC UNE ACTION CONTINUE DE 60 JOURS]
[EFFET DE LONGUE DURÉE CONTRE LES PUCES, LES TIQUES SANGUINES ET LES ARAIGNÉES]
[TUEUR DE FOURMIS ET D'ARAIGNÉES, ÉLIMINATEUR DE PERCE-OREILLES, DESTRUCTEUR DE BLATTES, TUEUR DE PUCES ET DE TIQUES SANGUINES, TRAITEMENT DE SURFACE ET LOCALISÉ POUR LES MOUCHES
[PULVÉRISATION À L'ENVERS]
[PULVÉRISATION DANS N'IMPORTE QUELLE POSITION]
[PULVÉRISATION TOUS ANGLES]
[PULVÉRISATION 360°]
[BASE AQUEUSE]
[TUE LES PUNAISES DES LITS]
[MECANISME/BOUTON CONFORT]
[FACILE À UTILISER] [PRÊT À UTILISER]
[ACTION RÉSIDUELLE, CONTINUE À TUER]
[POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR]
[ININFLAMMABLE]
[DONNE UN CONTRÔLE RÉSIDUEL DES MOUCHES ET MARINGOUINS (SUR LES CHEVAUX).]
[FOURNIT UN CONTRÔLE RÉSIDUEL DES MOUCHES ET MARINGOUINS (SUR LES CHEVAUX)].
[À UTILISER POUR TRAITOR [21] INSECTES DIFFÉRENTS]
[LE BOYAU VOUS PERMET DE TRAITER LES RAVAGEURS COMME UN PROFESSIONNEL]
[LE BOYAU D'APPLICATEUR COMMUNE [VOUS PERMET DE TRAITER COMME UN PROFESSIONNEL]]
[AU MOYEN DU TUBE INJECTEUR [PRO] [À JET]]

[RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

ONGUARD PM 50 contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux ci sont énumérés dans les sections ci après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, elle se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine ONGUARD PM 50 a un effet rémanent sur les organismes ciblés]

MODE D'EMPLOI:

Bien agiter avant l'emploi. [Insérer doucement [ou utiliser] le (tube ou le tube de l'applicateur ou le tube d'extension ou le boyau d'applicateur ou tube à jet) [dans la buse de pulvérisation avant l'utilisation].]

RESTRICTIONS APPLICABLES À TOUTES LES UTILISATIONS :

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer sur des végétaux, la literie pour animaux de compagnie, des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage (non ciblés) ou des sources d'électricité.

NE PAS pulvériser sur les surfaces de plastique, les surfaces peintes et les surfaces vernies.

NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage d'entrer en contact avec les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché complètement. Attendre au moins 4 heures après le traitement avant de laisser les animaux de compagnie retourner dans les sites traités ou d'y remettre les aquariums.

NE PAS pulvériser sur quelque équipement électronique que ce soit, comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs. Ne pas utiliser ce produit sur de l'équipement électronique en raison du danger d'électrocution.

NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'être touchées par des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage.

NE PAS traiter le bois de chauffage.

NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.

À moins d'indication contraire sur la présente étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie d'animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

Lors du traitement des structures, NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux domestiques ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

2024-0634

2024-02-22

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur et des lunettes de protection appropriés.

Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, ou encore, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air. Un système de ventilation ou un échangeur d'air en état de fonctionner fournit également une bonne aération.

NE PAS appliquer comme pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Retirer tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale du site à traiter. Ne pas utiliser dans les endroits où des aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont préparés, traités, entreposés, manipulés ou servis. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES CIBLÉES :

APPLIQUER COMME TRAITEMENT LOCALISÉ, COMME TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES OU COMME TRAITEMENT DES CAVITÉS.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure ou d'un élément ciblé. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. [Un tube d'injection peut être utilisé pour appliquer le produit et le faire pénétrer dans les fissures et les crevasses. Insérer la buse de l'injecteur à une profondeur de 2 cm dans les fissures, les crevasses, les trous et petites ouvertures où les organismes nuisibles sont présents. Pulvériser le produit pendant environ 1 seconde à chaque endroit. Dans le cas des infestations graves, injecter le produit à intervalles de 30 cm environ. Dans le cas des infestations légères, injecter le produit à des intervalles de 1 mètre environ.]

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR SUR LES STRUCTURES SUIVANTES : MAISONS, HÔTELS, MOTELS, HÔPITAUX (ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES SEULEMENT), MOYENS DE TRANSPORT [AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDES)], USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS*, PIÈCES D'ENTREPOSAGE*, RESTAURANTS*, ET AUTRES ENDROITS OU LES ALIMENTS SONT TRAITÉS*, INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS ET ENTREPÔTS :

*dans les établissements de manipulation des denrées alimentaires humaines et animales (tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis) : Les zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

2024-0634

2024-02-22

Toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Vérifier si des taches apparaissent 30 minutes après l'application du produit. Ne pas appliquer sur la tapisserie, le papier peint ou des matières semblables, car le produit pourrait les tacher.

Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Blattes, grillons, perce-oreilles, cloportes communs, araignées et tiques sanguines : Pulvériser sur les surfaces à l'intérieur des bâtiments ou les surfaces dans les moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, les ouvertures autour des tuyaux et les éviers et derrière les plinthes. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec un produit antiparasitaire homologué pour un emploi sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.

Thermobies et lépismes argentés : Retirer tous les objets avant de traiter les bibliothèques, les placards ou les autres endroits où sont rangés des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres articles. Pulvériser sur les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et derrière celles-ci, les cadres de porte, les bibliothèques et les aires d'entreposage. Ne pas remettre les articles dans les bibliothèques et les lieux d'entreposage tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Fourmis : Pulvériser sur les pistes, les nids et les points d'entrée autour des portes et des fenêtres, ainsi que les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds.

Pyrales indiennes de la farine et mouches domestiques en hibernation : Pulvériser sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, dans les cavités des murs et les endroits par lesquels les organismes nuisibles pourraient entrer, notamment autour des cadres de fenêtre et de porte. Le produit peut également être utilisé pour traiter la machinerie.

Punaises des lits : **NE PAS** appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements. Appliquer/pulvériser le produit sur les surfaces internes des bâtiments et des moyens de transport, y compris directement dans les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci, sur les planchers sous des objets tels qu'un lit et une table de chevet.

POUR UNE UTILISATION À L'INTÉRIEUR DANS LES LOCAUX DES ANIMAUX ET LES LAITIÈRES :

NE PAS appliquer lorsque les laitières sont en cours d'exploitation. Les bidons de lait et/ou les réservoirs de lait en vrac doivent être retirés ou recouverts durant le traitement. Recouvrir toutes les surfaces de l'équipement de traite ou les laver soigneusement après le traitement. Tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. le lait) qui sont contaminés accidentellement par la solution pulvérisée doivent être jetés. **NE PAS** réappliquer le produit pendant une période d'au moins 14 jours après le traitement. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS** dépasser 12 applications par années. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage.

Pour éliminer les mouches domestiques et les mouches piquantes des étables au moyen d'une application localisée, diriger le jet vers la surface des murs, des plafonds, des stalles, des zones de stabulation, des fondations, des appareils d'éclairage et des points d'entrée (p. ex. les cadres de porte et de fenêtre).

POUR UNE UTILISATION À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES SUIVANTES : MAISONS, HÔTELS, MOTELS, HÔPITAUX (ZONES NON DESTINÉES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES SEULEMENT), USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS, PIÈCES D'ENTREPOSAGE, RESTAURANTS, ET AUTRES ENDROITS OU LES ALIMENTS SONT TRAITÉS, INSTALLATIONS DE SERVICES PUBLICS, ENTREPÔTS, POUBELLES, VÉRANDAS, PATIOS ET TERRASSES :

L'application du produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé)

2024-0634

2024-02-22

risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. Des facteurs comme l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser les dommages. Au préalable, toujours faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces. Avant d'appliquer le produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface. Vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Ne jamais appliquer le produit sur du bardage de vinyle ou d'aluminium quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Fourmis, grillons, puces, araignées, cloportes communs et tiques sanguines : Pulvériser à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments, y compris les fondations, sous les gouttières, les appareils d'éclairage et les points d'entrée (p. ex. les moustiquaires, les cadres de fenêtre et de porte). Le produit peut également être utilisé pour traiter les vérandas, les patios, les terrasses et les poubelles.

Mouches domestiques : Traitement localisé seulement. Pulvériser à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments, y compris les fondations, les appareils d'éclairage et les points d'entrée (p. ex. les moustiquaires, les cadres de fenêtre et de porte). Le produit peut également être utilisé pour traiter les vérandas, les patios, les terrasses et les poubelles.

POUR TRAITER LES BOVINS LAITIERS ET LES CHEVAUX :

Pour protéger les bovins laitiers en lactation et les bovins laitiers non en lactation contre les mouches faciales, les mouches des cornes et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

Pour protéger les chevaux contre les taons, les mouches faciales, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les mouches noires et les moustiques : Pulvériser le produit pendant environ 3 secondes de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. En ce qui concerne les mouches faciales, pulvériser le produit sur la face et la tête, en prenant soin d'éviter de pulvériser la solution dans les yeux de l'animal. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

Pour supprimer les barbans du mouton : Pulvériser le produit pour 3 secondes, de chaque côté de l'animal en prenant soin de bien traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

INFORMATIONS GENERALES DE PANNEAU SECONDAIRE

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé sous la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et éviter de respirer les vapeurs ou le jet de vaporisation. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes lors de l'application, du nettoyage et des réparations. Un respirateur approuvé par la CSA et une protection oculaire doit être utilisé lors de l'application du ONGUARD PM 50. Se laver à fond après l'application et avant de manger, de boire, etc. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas percer ou incinérer le contenant. Ne pas entreposer ou utiliser près de source de chaleur, de flammes nues, ou en fumant. L'exposition à des températures au-dessus de 50°C pourrait causer une explosion.

ENTREPOSAGE: Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des flammes nues et des sources de chaleur.

PREMIERS SOINS: Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

2024-0634

2024-02-22

traitement. Si inhalé, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la gâchette afin de libérer la pression qui reste dans le contenant. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Toxique pour les arthropodes utiles.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme ce mode d'emploi constitue une infraction la *Loi sur les produits antiparasitaires*.